

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 6 décembre 2021 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :

M.	Pierre Bossé, maire
MME	Vicky Ouellet, conseillère # 3
	Josée Sirois, conseillère # 6
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Serge Demers, conseiller # 2
	Luc Sirois, conseiller # 4
	Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

260-21 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 28.1 Location chalet – Patrick Plourde
- 28.2 Plainte – Nettoyage des trottoirs
- 28.3 Patinoire - Ouverture

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2021
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Dépôt du registre public des déclarations
- 7. Dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
- 8. Comptes à recevoir 2021 - Vente pour taxes
- 9. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement # 182-21 – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme # 122-14 pour y intégrer les 2 modifications au règlement de zonage 175-21 et 182-21
- 10. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement # 183-21 – Règlement modifiant le Règlement de zonage # 123-14 pour changer les normes des installations porcines
- 11. Avis de motion, dépôt et présentation du 1^{er} projet de règlement # 184-21 – Règlement modifiant le Plan de zonage # 123-14 pour permettre l'implantation de bâtiments ayant une façade orientée à plus de 10 degrés par rapport à la rue en dehors du périmètre.
- 12. PAVL – Volet projets particuliers par circonscription électorale (PPA-CE) Fin des travaux au 1^{er} rang
- 13. Formation éthique et déontologie des élus (PL49)
- 14. Soumission Travaux de rénovation bureaux municipaux – Construction Étienne Leblanc-Breault
- 15. CUBEX Tracteur municipal – Items additionnels
- 16. Paiement de la retenue Playtec – Jeux d'eau
- 17. Employés aux travaux publics, hiver,
- 18. Soumission location de machinerie lourde
- 19. Comité d'accueil et d'inclusion des nouveaux résidents – MRC
- 20. Demande de la Maison des Jeunes « La Piôle »
- 21. Centre de mise en valeur des Opérations Dignité - Renouvellement adhésion
- 22. Étude de code préliminaire – Projet de rénovation du centre des Loisirs – Caroline Morin architecture et design
- 23. Programme Supplément au loyer – Aide financière municipale complémentaire
- 24. Tournoi de pêche le 15 janvier 2022

- 25. DRAG de motoneiges le 26 février 2022 (Abratif et employé)
- 26. Garderie collective
- 27. Emplois été
- 28. Affaires nouvelles
Période de questions
- 29. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

261-21 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{er} NOVEMBRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2021 tel que présenté étant en tous points jugé conforme.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

262-21 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé


D'autoriser le paiement des comptes suivants :


COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

	<u>Total salaires</u>	<u>24 801.91 \$</u>
Chèque # 15285 à #15327	Chèques de la liste des comptes du 8 septembre 2021	
Chèque # 15328 OMH	Réso 241-21 Budget révisé	64.00 \$
Chèque # 15329 Postes Canada	Envoi collectif offre d'emploi préposé aux travaux publics	44.57 \$
Chèque # 15330 RJM	Réso 253-21 Abonnement annuel réseau inform. municipale	94.86 \$
Chèque # 15331 Vicky Ouellet	Réso 225-21 Remboursement décorations de Noël	423.02 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	Éclairage public	424.79 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	75, rue Principale	706.74 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	5, rue du Quai	310.07 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	27, rue Principale	86.17 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	3, rue du Quai	122.59 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	73, rue Principale	553.15 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	2A, rue Bélanger	325.30 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	15, rue Bélanger	547.61 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	5, rue Sirois	429.77 \$
Chèque # 15332 Hydro Québec	3, rue Sirois	263.95 \$
Chèque #15333 Shaw Direct	2, rue du Quai	83.92 \$
Chèque #15334 DeryTelecom	75, rue Principale	101.81 \$
Chèque #15334 DeryTelecom	5-2, rue du Quai	100.98 \$
Chèque #15334 DeryTelecom	5-3, rue du Quai	31.69 \$
Chèque #15334 DeryTelecom	3, rue Sirois	135.11 \$
Chèque #15334 DeryTelecom	2-A, rue Bélanger	31.76 \$
Chèque #15334 DeryTelecom	13, rue Bélanger	96.39 \$
Chèque #15334 DeryTelecom	3, rue du Quai	31.69 \$
Chèque #15335 Postes Canada	Envoi collectif Marché de Noël & Guignolée 2021	44.57 \$
Chèque #15336 Revenu Canada	Remises des retenus et des cotisations de novembre(eur)	357.21 \$
Chèque #15337 Revenu Québec	Remises des retenus et des cotisations de novembre (eur)	3 037.07 \$
Chèque #15338 Revenu Québec	PPA novembre	810.80 \$
Chèque #15339 Pauline Beauhieu	Réso 283-20 - Entretien du Parc Naturel Ailes	109.12 \$
Chèque #15340 Chantal Corbin	Réso 283-20 - Conciergerie	875.53 \$
RA Fondation CSN	Cotisation de l'employeur 30-10-2021 au 20-11-2021	211.83 \$
Visa	Bureau en gros, Sensor ITM Instruments Inc. & Registre véhicule lourd	112.66 \$
	Total	<u>10 568.73 \$</u>

COMPTES À PAYER

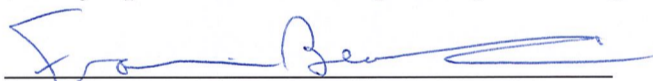
1 Alarmes 911 Rimouski Inc.	Surveillance 07-12-2021 au 07-12-2022	275.25 \$
2 Auto Parts Plus	Batterie	63.69 \$
3 Base 132 impressions	Livres du 75 ^e - 13 livres à 33 \$	493.24 \$
4 Biologie aménagement BSL	Analyse eaux usées et eau potable	311.58 \$
5 Breault Jonathan	Remboursement bonbons d'Halloween	87.33 \$
6 BuroPro Citation (Kopilab)	Facturation copies réelles effectuées	95.97 \$
7 Caroline Morin Architecte + design	Réso 187-21 Rencontre entrepreneur général - PRABAM	60.00 \$


 Maire


 DG

8	Caron Robert	Réso 125-21 Castors et km	325.60 \$
9	Carrefour du Camion	Réparation Sterling	47.64 \$
10	Crevier lubrifiants Inc.	19L huile hydraulique & 18.9L huile synthétique	663.77 \$
11	École nat. pompiers Québec	Transfert de zone - Luc Caron	12.24 \$
12	Électronique Mercier	Service alphanumérique	205.81 \$
13	Entr. Camille Ouellet & Fils	Accessoires garage - vis	40.30 \$
14	Entr. Boucher & Santerre	Essence & frein niveleuse	1 061.40 \$
15	Équip. protect. du Témis Inc.	Vérifications des extincteurs (39)	773.78 \$
16	Excavation Régis Berube Inc.	Travaux Rang 1 & location camion & camion rang Bédard	12 565.61 \$
17	Excavation Jean-Guy Roy	Heures camion Rang 1 - 24 heures	2 483.46 \$
18	Fonds d'infor. sur le territoire	Avis de mutation	40.00 \$
19	Fédération Québécoise	Formation Josée Sirois - Comportement Éthique	258.69 \$
20	Garage Éric Rioux	Essuie-glace Sterling	21.79 \$
21	Groupe Voyer Inc.	Réparation égout station 1 & piles pompier	3 490.26 \$
22	Imprimerie Excel	T-shirt orange (4 fois)	125.09 \$
23	La boutique du plongeur Ltée	Analyse d'air accréditée - HP & frais de transport	435.60 \$
24	Lavoir Francis	Déplacements Esprit-Saint à Lac-des-Aigles	50.40 \$
25	Linde Canada Inc.	Accessoires garage - soudeuse	31.92 \$
26	Livraison M. L.	Messagerie	10.01 \$
27	MACPEK Inc.	Réparation « muffleur » camion Dodge	74.92 \$
28	Matériaux du Lac (Les)	Dépenses - Municipalité de Lac-des-Aigles - novembre	468.76 \$
29	Mécanique JL 2017 Inc.	Réparation Dodge	418.67 \$
30	Métal A.P. (2010) Inc.	Boyau hydraulique, niveleuse et sterling	792.43 \$
31	MRC de Témiscouata	Membres Tourisme Témiscouata 2022	125.00 \$
32	Nettoyeur Christine enr.	Service de buanderie	48.29 \$
33	Pièces d'autos Rimouski Inc.	Pièce réparation souffleur	378.42 \$
34	Plomberie Robert Deschiènes	Entretien du système de chauffage au garage	496.92 \$
35	Purolator Inc.	Messagerie pou analyse de l'eau potable & égout	22.41 \$
36	RJDT	Ordures & recyclage 10/10 & vidange de fosses septiques (3)	6 414.20 \$
37	Resto chez Lelou	Repas élections Scrutin & BVA	371.22 \$
38	Samson électrique	Réparation éclairage de rue	690.65 \$
39	Sani Express	Détergent à lessive Parc Natur'Ailes	109.81 \$
40	Servitech Inc.	Ténué à jour 2021-05-25 au 2021-10-25	6 470.68 \$
41	Servitech Inc.	Calcul des médianes annuelles	717.72 \$
42	Strongco	Accessoires garage - roues	228.81 \$
43	TR3E Experts Conseils Inc.	Réso 246-21 Pour projet de réfection fondations abri à sel	679.79 \$
44	TR3E Experts Conseils Inc.	Phase 3 - Prolongement du trottoir sur la rue Principale est	5 173.88 \$
45	Twist Production	Réso 225-21 Déco. de Noël Sapin DEL & boules rouges	2 108.93 \$
TOTAL COMPTES À PAYER			49 758.94 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu par courriel d'Hydro-Québec la confirmation de l'appui financier au montant de 3 689,25 \$ à la suite de la demande d'aide effectué par Samson Électrique pour les lumières DEL à la patinoire.
2. Reçu par la poste d'AXSO le détail de notre distribution pour notre borne Circuit électrique du 1^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2021 qui indique une somme qui nous sera versée au montant de 64,17 \$.
3. Reçu par courriel l'acceptation par le MAMH et du MTQ de notre programmation de travaux version n° 4 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).
4. Reçu par courriel le procès-verbal de la table des officiers municipaux de la MRC de Témiscouata nous mentionnant que la RJDT fournira à tous les foyers un composteur gratuitement et des conteneurs dans les commerces en mai ou juin 2022.
5. Reçu par courriel la liste des projets locaux de la MRC de Témiscouata nous indiquant qu'une somme de 6 859,00 est disponible pour des projets supportés par la municipalité.
6. Reçu un courriel du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent Québec nous demandant les coordonnées des personnes avec qui ils devront communiquer dans le cadre des interventions qui entraîneront des effets directs ou collatéraux sur leur activités (ex.: arrêts de services publics, etc...). Le nom d'André Bossé a été donné.
7. Reçu un courriel de l'ADMQ une nouveauté concernant les chiens. La municipalité devra au plus tard le 15 mai de chaque année fournir des renseignements au MAPAQ concernant

l'application du Règlement visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

8. *Reçu par la poste une offre de service de Les Transporteurs en Vrac de Rimouski Inc. pour tous les besoins de camionnage pour l'hiver 2021-2022.*
9. *Reçu par la poste une lettre de la Fondation de la santé du Témiscouata annonçant que l'évènement « Roulons & Golfons pour la Fondation » sera de retour le 18 juin prochain au Club de golf de la Vallée du Témiscouata.*

6. **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS**

Tel que requis par l'article 6 alinéa 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art.6) à la dernière séance du conseil de l'année la directrice générale trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4^e du premier alinéa de l'article 6 (l'acceptation, de dons qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l' élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité dont la valeur excède 200 \$, est interdite).

La directrice-générale et secrétaire-trésorière dépose l'extrait du registre pour l'année 2020, ou n'apparaît aucune déclaration des membres du conseil.

263-21

7. **DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Reçu courriel de la Commission municipale le 23 novembre 2021 sur les Audits de conformité.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise le dépôt des rapports d'audit portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation.

Qu'elle informe la commission municipale que pour le budget 2022 et le PTI 2022-2023-2024 et les suivants, 1 séance exclusive sera sur ces sujets et une autre séance exclusive portera sur l'adoption du règlement de taxation.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

264-21

8. **COMPTES À RECEVOIR - VENTE POUR TAXES**

Courriel reçu de la MRC le 22 novembre 2021 à 10 h 59

Bonjour Francine,

Nous sommes en processus de changer la date pour la vente pour taxes. Au lieu d'être au mois de mars ce serait au mois de juin. Au lieu de régler le tout à la course avant les fêtes, on sera en mesure de vous envoyer le tout au début de l'année. Je peux quand-même t'envoyer le document mais il n'est pas mis à jour.


Bonne fin de journée.

Mireille Moreau

Secrétaire de Direction

En date du 6 décembre les comptes suivants sont toujours dus.

En 12-2020 Solde de 8 990.09 \$ à recevoir


Maire


DG

#	Matricule	Taxes 2020	Taxes 2021	Mutation	Pénalité 5 % Max. 20 \$	Intérêts au 10-12-2021	Total	Note ou Entente
1	1415-87-4818		591.09 \$		20.00 \$	66.55 \$	677.64 \$	DCD 31/10/2021
2	1419-09-0082		735.34 \$		20.00 \$	65.60 \$	820.94 \$	
3	1616-87-9073		374.39 \$		20.00 \$	5.51 \$	399.90 \$	
4	1616-88-6819		431.77 \$	460.17 \$	20.00 \$	42.46 \$	954.40 \$	
5	1617-84-2953		723.10 \$		20.00 \$	15.31 \$	758.41 \$	
6	1717-01-4858	1 005.89 \$	1 019.40 \$		20.00 \$	490.80 \$	2 536.09 \$	Lettres reviennent
7	1717-01-5220		744.89 \$	30.00 \$	20.00 \$	89.00 \$	883.89 \$	
8	1717-04-8384		1 049.09 \$		20.00 \$	118.05 \$	1 187.14 \$	Lettres reviennent
9	2022-98-0907		273.18 \$		20.00 \$	47.98 \$	341.16 \$	
			5 942.25 \$	490.17 \$	160.00 \$	941.26 \$	8 218.41 \$	

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte la présente liste en date du 6 décembre 2021 des comptes à recevoir et que des démarches pour vente pour taxes auprès de la MRC soient entreprises pour les taxes en souffrance 2020 et 2021 pour les numéros 1, 6 et 8 de la liste.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

9. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 182-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 122-14 POUR Y INTÉGRER DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS 175-21 ET 182-21

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du Règlement de concordance no 182-21

Mme Vicky Ouellet, conseillère, donne avis de motion dans le but d'adopter, un règlement de concordance # 182-21 mettant en conformité le Plan d'urbanisme avec les modifications du Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé de la MRC de Témiscouata n^{os} 02-10-40 et 02-10-48 entrées en vigueur respectivement le 19 janvier 2021 et le 8 octobre 2021.

265-21

DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 182-21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME # 122-14 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

PROJET DE Règlement numéro 182-21 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 122-14 de la municipalité de Lac-des-Aigles

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-40 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 19 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-40 est le règlement par lequel le périmètre urbain est agrandi pour permettre la construction de la nouvelle résidence pour personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-48 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 8 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-48 est le règlement par lequel la zone agricole au nord du Lac-des-Aigles est remplacée par une zone agroforestière pour donner suite à l'exclusion de la zone agricole désignée obtenue par la MRC (#428815), et de réduire la zone de villégiature au sud du lac pour agrandir la zone agricole contiguë ;

5798

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Aigles dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné le 6 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Madame Vicky Ouellet

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le PROJET règlement numéro 182-21 avec dispense de lecture.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

10. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 183-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14 POUR CHANGER LES NORMES DES INSTALLATIONS PORCINES

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du Règlement de concordance no 183-21

M. Michel Dubé, conseiller, donne avis de motion dans le but d'adopter, un règlement de concordance# 183-21 mettant en conformité le règlement de zonage 123-14 avec les modifications du Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé de la MRC de Témiscouata n^{os} 02-10-43 et 02-10-48 entrées en vigueur respectivement le 27 mai 2021 et le 8 octobre 2021. Ce règlement modifiera également le règlement de zonage afin de mettre ce dernier à jour avec les nouvelles dispositions réglementaires gouvernementales concernant les piscines résidentielles.

266-21

DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 183-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Projet de règlement numéro 183-21 modifiant le Règlement de zonage 123-14 de la municipalité de Lac-des-Aigles

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-43 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 27 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-43 est le règlement par lequel les superficies maximales au sol des installations existantes et des nouvelles installations d'élevage porcin rustiques ou biologiques sont modifiées ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-48 modifiant le Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata est entré en vigueur le 8 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-48 est le règlement par lequel la zone agricole au nord du Lac-des-Aigles est remplacée par une zone agroforestière pour donner suite à l'exclusion de la zone agricole désignée obtenue par la MRC (#428815), et de réduire la zone de villégiature au sud du lac pour agrandir la zone agricole contiguë ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Aigles dispose d'une période de 6 mois pour adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est chargée d'appliquer le Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles (chapitre S-3.1.02, r. 1), le règlement de zonage est modifié pour en tenir compte ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné le 6 décembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Michel Dubé

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le projet de règlement numéro 183-21 avec dispense de lecture.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

11. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 184-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14 – ORIENTATION DE LA FAÇADE

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion et dépôt du Règlement no 184-21

M. Serge Demers, conseiller, donne avis de motion dans le but d'adopter, un règlement # 184-21 modifiant le règlement de zonage de la municipalité afin de permettre l'implantation de bâtiments ayant une façade orientée à plus de 10 degrés par rapport à la rue en dehors du périmètre urbain.

267-21

DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 184-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 123-14 – ORIENTATION DE LA FAÇADE

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements et les modifier suivant les dispositions de ladite loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier son règlement de zonage 123-14

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit que les contraintes imposées à l'orientation de la façade principale en dehors du périmètre urbain pourraient nuire au développement domiciliaire, notamment dans les secteurs de villégiature ou pour les projets de constructions solaires passifs;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a pour but de modifier le Règlement de zonage 123-14 pour modifier l'article 4.5 relatif à l'orientation de la façade principale;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné le 6 décembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Serge Demers

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le projet de règlement numéro 184-21 avec dispense de lecture

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

268-21

12. PAVL – VOLET PROJETS PARTICULIERS PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – FIN DES TRAVAUX AU PREMIER RANG

Les travaux au Premier rang sont terminés pour un coût total de 14 595.18 \$ au net en 2021.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes v-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le conseil de la municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses d'un montant de 14 595.18 \$ (au net) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnée au formulaire V-0321, pour le projet PPA-CE Réfection du Premier rang, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

13. FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (PL49)

Après une année d'élection, tous les élus doivent resuivre la formation Éthique et déontologie des élus. La nouvelle formation donnée par la FQM suite au projet de loi 49 est acceptée par la commission municipale.

La FQM organise une formation en présentiel à Pohénégamook le 5 février 2022 à 149 \$ prix spécial. Plusieurs autres se donnent en virtuel.

La MRC vérifie la possibilité de donner la formation à tous les élus de la MRC par l'avocat Rino Soucy.

Les membres du conseil suivront probablement la formation à la MRC soit, Vicky Ouellet, Serge Demers et Michel Dubé.

Les autres élus la suivront par classe virtuelle.

269-21

14. SOUMISSION TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BUREAUX MUNICIPAUX - CONSTRUCTION ÉTIENNE LEBLANC-BREAUULT

Reçu soumission de Construction Étienne Leblanc Breault inc. à 76 590.36 \$ + taxes = 88 059.77 \$ au net 80 410.31 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire et la directrice générale pour négocier de gré à gré avec Étienne Leblanc-Breault, le coût à la baisse en retirant certains éléments des Plans de Caroline Morin, architecture et design.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

270-21

15. CUBEX TRACTEUR MUNICIPAL – ITEMS ADDITIONNELS

Le tracteur devrait être livré mardi ou mercredi le 7 ou 8 décembre ici et la formation donnée à nos employés par M. Stéphane Poirier de chez CUBEX et M. Jean-Claude Bernard de chez MacLean pour le côté mécanique.

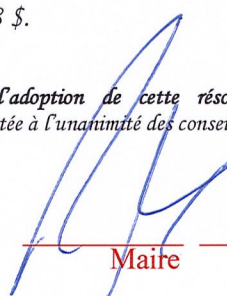
Des items additionnels ont été demandés par Bon de commande soit :


Caméra de recul et blocage du différentiel Pour tracteur municipal	3 280.00 \$
Plus taxes 164 \$ + 327.18 \$	491.18 \$
GRAND TOTAL DE LA COMMANDE	3 771.18 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine et confirme la commande des 2 items additionnels soit une caméra de recul et le blocage du différentiel sur le tracteur municipal commandé chez CUBEX pour un montant à part de 3 280 \$ + taxes = 3 771.18 \$.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*


Maire


DG

271-21 16. PAIEMENT DE LA RETENUE PLAYTEC – JEUX D’EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a signé un contrat avec la compagnie Playtec pour la réalisation de Jeux d'eau (Résolution # 162-20), le 6 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le 4 juillet, la municipalité a dressé une liste 19 points (SNAG) des items manquants, des ajustements à faire, liste non limitative, sur les Jeux d'eau, liste que M. Alexandre Breton a signée ;

CONSIDÉRANT QU'en août 2021, la municipalité a appliqué une retenue de 10 % sur le paiement final (Résolution # 186-21) jusqu'à la complétion des anomalies ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles effectue le paiement de la retenue faite sur la Facture # F20100 à Playtec soit un montant de 6 346.29 \$ + taxes = 7 296.64 \$ (taxes incluses). La complétion des anomalies restantes sera réalisée au printemps 2022 lors du démarrage.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. EMPLOYÉS AUX TRAVAUX PUBLICS, HIVER, ...

272-21

17.1 EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine l'engagement de M. Éric Blier comme employé aux travaux publics à temps plein sous la supervision de M. Yves Caron, contremaître qui a débuté lundi le 22 novembre 2021.

L'hiver au salaire de 25 \$/heure et durant l'année à l'échelon 5.

Que le maire et le contremaître soient autorisés à signer le contrat.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

273-21

17.2 EMPLOYÉS AUX TRAVAUX PUBLICS SUR APPEL ET GARDE

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Louis-Angé Bouchard comme journalier sur appel à l'échelon 2 qui montera à l'échelon 3 en 2022.

M. Louis-Angé Bouchard pour l'hiver 2021-2022, sous la supervision de M. Yves Caron, contremaître pour effectuer la garde et le déneigement des routes une fin de semaine sur 3.

Il effectuera le déneigement des trottoirs entre 20 h et 4 h AM et avant 8 h AM les cours du bureau municipal au 73, Principale et de l'édifice municipal au 75, Principale ainsi que la cour du 74A, Principale (Bureau du médecin,) appartenant à la Société d'entraide humanitaire.

Et que la Municipalité engage comme employé aux travaux publics sur appel et de garde une fin de semaine l'hiver M. Mario Lemieux, en rotation, sous la supervision de M. Yves Caron, contremaître, horaire à faire avec le contremaître.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

274-21

17.3 TAUX HORAIRE – EMPLOYÉS AUX CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un taux garanti de 25 \$ pour l'horaire d'hiver à tous les employés aux travaux publics d'hiver et journalier sur appel.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

275-21

18. SOUMISSION POUR LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

La Municipalité a procédé à la demande de soumissions sur invitation auprès de 2 entrepreneurs de Lac-des-Aigles et 2 de Squatec pour la location de la machinerie lourde soit Excavation Jean-Guy Roy, Excavation Régis Bérubé et Culture B.M. inc. de Lac-des-Aigles et Excavation MTJP Jacky Bérubé et Transport Maurice Richard.

À la clôture de la date de réception des soumissions lundi, le 6 décembre à 15 h, la municipalité a reçu une (1) soumission celle de 9125-6230 Québec inc. (Excavation Régis Bérubé).

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne le tableau de locations et procède à la location selon les besoins de la machinerie.

Attendu que les taux horaires soumis seront valides en cas de situation d'urgence tel que mentionné au Devis No 59-21 Article 5.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

276-21

19. COMITÉ D'ACCUEIL ET D'INCLUSION DES NOUVEAUX RÉSIDENTS - MRC

Mme Mona Dubé, agente de développement en attractivité de la MRC

Aux directrices et directeurs municipaux,

Pour donner suite à la présentation de la **Politique d'accueil et d'inclusion** dont l'adoption a été faite par le conseil des maires lors de la rencontre du 14 juin dernier, la MRC de Témiscouata invite la population à se mobiliser afin d'offrir un accueil personnalisé à chaque personne ou famille venant s'établir dans l'une ou l'autre de ses municipalités.

Pour ce faire, nous vous invitons à insérer l'avis ci-joint dans votre journal local, sur votre site WEB ou encore, l'afficher dans vos bureaux.

Dès le mois de septembre, je communiquerai avec chaque municipalité afin d'obtenir la liste des citoyens qui se seront proposés à faire partie du comité d'accueil et d'inclusion. Par la suite, c'est avec plaisir que je communiquerai avec chaque membre afin de convenir d'une date de rencontre.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à M. Claude Breault, s'il désire s'occuper de ce dossier, de monter un Comité,...

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

277-21

20. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES « LA PIÔLE »

Lettre de la Maison des Jeunes, La Piôle, demandant de pouvoir utiliser l'ancien local du serveur de la caisse

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles permette à la Maison des Jeunes d'occuper le local dès que celui-ci aura été vidé, anciens filage enlevés,.. par Samson électrique.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

278-21

21. CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ – RENOUVELLEMENT ADHÉSION

Le 20 novembre, reçu courriel d'invitation à participer à l'assemblée générale qui a eu lieu Samedi, le 4 décembre 2021 à 10 h à Esprit-Saint. Courriel transféré à Pierre et à Serge. Demande de renouvellement d'adhésion au coût de 60 \$.

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2022 au Centre de mise en valeur des Opérations dignité au montant de 60 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 279-21 22. ÉTUDE DE CODE PRÉLIMINAIRE – PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE DES LOISIRS – CAROLINE MORIN ARCHITECTE ET DESIGN
- Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme à Mme Caroline Morin, architecte et design pour le bâtiment du Centre des Loisirs que la description du bâtiment et de son utilisation sont conformes à la réalité.
- Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 280-21 23. PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – AIDE FINANCIÈRE MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE
- Cette résolution abroge la résolution # 237-19*
- Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*
- QUE la municipalité participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction d'une Résidence pour personnes âgées (RPA) à Lac-des-Aigles, de Les Habitations économiques en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 80 % des unités de logement prévues au projet de 17 unités et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation. Soit $80\% \times 10\% \times 17 \text{ unités} \times 1000\$ \times 12 \text{ mois} = 16\,320 \$$ par année pendant 5 ans pour un grand total maximal de 81 600 \$.
- Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 281-21 24. TOURNOI DE PÊCHE LE 15 JANVIER 2022
- Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles défraie le coût du permis de réunion au coût de 53.50 \$ pour la tenue de l'activité du Tournoi de pêche organisé par L'Association de l'ensemencement, samedi, le 15 janvier.
- Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 282-21 25. DRAG DE MOTONEIGES LE 26 FÉVRIER 2022 (ABRASIF ET EMPLOYÉ)
- Demande pour du gravier et le temps d'un employé pour le DRAG du 26 février Organisé par M. Carl Lévesque.
- Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé*
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande et fournisse 3-4 voyages de gravier et du temps de nos employés, Yves Caron et Éric Blier pour préparer le terrain et ramasser le tout à la fin de l'activité.
- Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 283-21 26. GARDERIE COLLECTIVE
- Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois*
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débute des démarches avec Calinours pour la visite des bâtiments susceptibles d'accueillir une garderie, et voir avec eux leurs exigences. Soit le sous-sol de l'édifice municipal ainsi que le 1^{er} étage des Loisirs.
- Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 284-21 27. EMPLOIS ÉTÉ
- Une demande de subvention pour 2 employés aux Jeux d'été pourrait être faite.
- Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet*
- Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ou en son absence Mme Francine Beaulieu, Directrice-générale pour faire la demande à Emploi Canada pour 2 animateurs (trices) Été 2022 et qu'elle soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.
- Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28. AFFAIRES NOUVELLES

285-21

28.1 LOCATION CHALET – PATRICK PLOURDE

Suite à l'incendie de sa maison le 3 décembre dernier, la municipalité a loué un de ses chalets à M. Patrick Plourde à compter du 3 décembre.

Un prix de 900 \$, toutes taxes incluses, avait été accepté par les parties en 2019 (Dany Sirois)

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles facture à 900 \$ / mois pour 4 semaines (assurances), la location du chalet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28.2 PLAINTÉ – NETTOYAGE DES TROTTOIRS

Le nettoyage des trottoirs doit être fait avec le souffleur.

28.3 PATINOIRE – OUVERTURE

Samedi, le 11 décembre. Remettre les clés à Zackary. M. Luc Sirois, conseiller lui montrera le travail à faire.

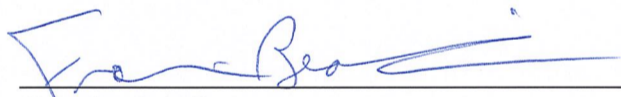
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucun citoyen n'est présent.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 262 -21, 269-21, 270-21, 271-21, 272-21, 274-21, 278-21, 280-21, et 281-21.



Francine Beaulieu
Directrice générale

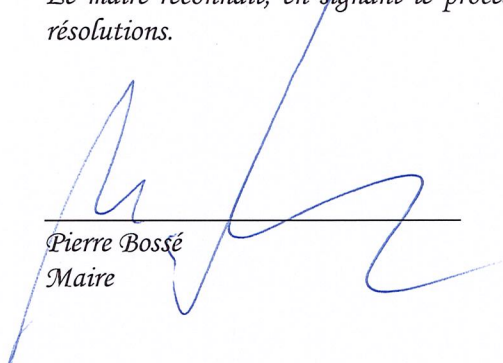
286-21

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

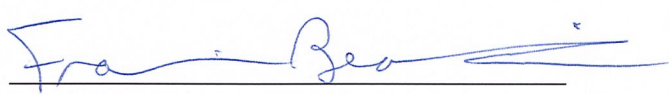
À 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale